Office de l'eau de la Guyane

Bilan d'activité 2007

SOMMAIRE

L'Office de l'Eau, organisme de bassin 2

Politique territoriale et contractuelle 4
- Un diagnostic territorial partagé
- Une approche territoriale innovante : le site pilote du village Favard-Wayam
- Perspectives

La connaissance au service de l'aménagement du territoire 6
- Structuration des données sur l'eau
- Evaluation et suivi des pressions anthropiques
- Contribution à la politique d'aménagement du territoire
- Perspectives

Information et communication, piliers de l'Office 8
- Journée Mondiale de l'Eau
- Journée Mondiale de l'Océan
- Journées de concertation
- n°1 d'Allo l'Office
- Perspectives

Mise en place de la redevance prélèvement 11
- Redevance prélèvement d'eau
- Programme d'action 2008-2013

Bilan financier 13

L'OFFICE DE L'EAU, ORGANISME DE BASSIN

En liaison avec le Comité de bassin, et conformément aux principes de gestion des ressources et des milieux naturels définis à l'article L200-1 du code rural, l'Office de l'Eau de la Guyane est chargé de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
C'est-à-dire que ces actions doivent contribuer à fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau en mettant en œuvre une synergie qui favorisera une rationalisation de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire Guyane.

Le **Comité de bassin** lors de sa séance du 23/10/2007 **attribue** à l'Office de l'Eau la mission de programmation et de financement des travaux, conformément à l'article 51 de la loi d'orientation pour l'outre-mer de décembre 2000. Cette mission doit traduire une montée en puissance logique de l'Office.

En effet, le rôle de l'Office de l'Eau est de contribuer à la bonne gouvernance en s'appuyant entre autres sur des outils financiers qui incitent l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau à une gestion rationnelle, économe et efficace des ressources en eau.

Aussi, en assurant la programmation et le financement d'actions et de travaux, l'Office de l'Eau de la Guyane, aura le pouvoir, d'établir et de percevoir des redevances qui seront distribuées aux maîtres d'ouvrage, aux entreprises et aux collectivités. Ainsi ces aides leur permettront de réaliser les infrastructures dans le domaine de l'eau, et de mettre en place des outils de dépollution.

L'OFFICE DE L'EAU, ORGANISME DE BASSIN

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises en 2007 et a statué sur de nombreux dossiers :

14 mars 2007

- approbation des durées et seuils d'amortissement
- vote du budget primitif
- validation du cahier des charges de l'étude sur les redevances
- présentation du programme de la célébration de la Journée Mondiale de l'Eau
- signature de la convention d'adhésion à la médecine préventive

27 juin 2007

- approbation du compte administratif 2006
- application des indemnités de déplacement
- lancement de l'étude sur les modalités de développement et de gestion des équipements publics

03 octobre 2007

- affectation des résultats
- vote du budget supplémentaire
- instauration des ratios d'avancement de grade
- transformation d'un poste d'ingénieur en un poste d'ingénieur principal
- vote de la décision modificative n°1

23 octobre 2007

séance annulée

18 décembre 2007

9 heures

- approbation du PV du conseil d'administration du 23 octobre 2007
- adoption du premier projet du programme pluriannuel d'intervention et approbation des taux de la redevance prélèvement

12 heures

- approbation des taux de la redevance prélèvement
- convention relative au versement d'acomptes pour la redevance prélèvement sur la ressource en eau d'origine domestique

POLITIQUE TERRITORIALE ET CONTRACTUELLE

Un diagnostic territorial partagé

La bibliographie existante a permis à l'Office de l'Eau d'appréhender la situation actuelle et de faire un état des lieux en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

En 2007, l'Office a rencontré plusieurs maîtres d'ouvrage des communes rurales et des sites isolés (maires et responsables des services techniques) afin de recueillir leurs besoins. Il en ressort un manque de moyens des communes les plus petites. Ces entretiens nous ont permis d'orienter notre politique en matière d'assistance technique.
Cette assistance aux petites communes peut se traduire par un appui à ces dernières pour les aider tant à définir leurs interventions qu' à exercer leurs compétences dans le domaine de l'eau.

C'est pourquoi des **modules de formation** sont en préparation. Leur objectif final est d'apporter des conseils pour améliorer et optimiser le fonctionnement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement collectif. Ils s'adressent aux communes ou groupements de communes exploitant en régie directe. Ainsi les agents communaux pourront être formés à l'exploitation de leurs équipements.

Dans cette première phase, l'Office réalise une des missions d'un service d'assistance technique d'eau potable (SATEP).

Une approche territoriale innovante : le site pilote du village Favard-Wayam

Par ailleurs, le constat a été fait que l'état et la gestion des équipements publics en sites isolés se révèlent décevants, tant en termes de coûts que de fiabilité et de services rendus à la population. L'une des causes est le manque d'appropriation de la population destinataire du bien public aussi bien, lors de la phase de conception que dans celle d'exploitation.

L'étude de socio-ingénierie, approuvée par le conseil d'administration du 27/06/2007 a pour but de s'intéresser aux caractéristiques socioculturelles des populations bénéficiaires des biens publics. Et ceci afin de les impliquer dans l'élaboration et l'entretien des équipements publics d'adduction d'eau potable, tels que des bornes fontaines.

POLITIQUE TERRITORIALE ET CONTRACTUELLE

Elle sera réalisée au village Favard-Wayam, choisi comme site pilote, sur la commune de ROURA.

L'enjeu est d'élaborer un guide méthodologique à destination des communes ou de leur groupement ayant compétence en matière d'eau et d'assainissement. Ce dernier permettra d'assurer une gestion rationnelle de l'eau à l'échelle de la Guyane, et posera les bases d'une bonne gouvernance.

Une première présentation a été faite le 29/08/2007 à la mairie de Roura à destination des habitants du village de Favard-Wayam.

L'étude est actuellement en phase de démarrage et durera 9 mois.

Perspectives

- **Former les gestionnaires d'équipements communaux**

Les modules de formation seront mis à la disposition des maîtres d'ouvrage durant le premier semestre 2008. Des sessions de formation pourront être organisées durant toute l'année 2008 à la demande des communes en régie.
Ces formations entreront dans le cadre de **contrats d'objectifs** " défis communaux " signés avec les maîtres d'ouvrage.

- **Former les gestionnaires de dispositifs d'ANC**

De même, l'Office de l'Eau se doit d'accompagner les gestionnaires (lotisseurs privés) de dispositifs d'assainissement non collectif dans le respect de leurs obligations réglementaires. Des modules de formation spécifiques seront élaborés et mis à leur disposition : directive eaux résiduaires urbaines (ERU), ...

- **Engager une réflexion sur le traitement adapté au contexte local des boues**

A ce jour aucun traitement des boues n'est mis en place. L'Office de l'Eau veut donc s'impliquer dans la structuration des filières de traitement des déchets d'assainissement et d'eau potable. Une **étude pilote** pourra être conduite dans cette optique. Elle s'appuiera sur des partenaires techniques et financiers pour l'accompagner dans ce projet.

LA CONNAISSANCE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Structuration des données sur l'eau

Un comité des données sur l'eau a été mis en place en vertu de la circulaire du 26/03/2002. Elle attribue aux instances de bassin le rôle de mettre en oeuvre le Système d'Information sur l'Eau, en établissant un **Schéma Directeur des Données sur l'Eau** (SDDE) dans leur territoire de compétence.

Ce comité s'est réuni pour la première fois le 09/10/2007, afin d'entamer l'élaboration du SDDE. L'Office, en tant que producteur de données, est membre de ce comité.

L'état des lieux des données existantes, première étape de l'étude, s'est tenu durant les derniers mois de 2007. Le document final est attendu au deuxième trimestre 2008.

Contribution à la politique d'aménagement du territoire

Depuis 2007, l'Office de l'Eau est membre du comité de pilotage des **schémas directeurs d'assainissement** des eaux usées et pluviales des communes de Maripa-soula et de Papaïchton.
A ce titre, il est saisi pour avis technique par la DAF.

Enfin, le 23/10/2007, l'Office de l'Eau a intégré le Groupement Technique des Equipements aux cotés des services de l'état et du Réseau d'Appui et d'Animation pour les Programmes Européens

LA CONNAISSANCE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Evaluation et suivi des pressions anthropiques

Depuis juin 2007, l'Office s'est engagé dans l'élaboration de son 1er programme pluriannuel d'intervention. En effet, l'article 86 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 permet aux Offices de l'Eau de lever des redevances pour financer ce programme, au même titre que les Agences de l'Eau. Ces redevances se fondent sur le principe "pollueur-payeur" ou "usager-payeur" et sa déclinaison "l'eau paye l'eau".

Une première phase a permis de collecter de manière la plus exhaustive possible les **pressions** quantitatives et qualitatives sur les ressources en eau.

La finalité de cette étude est double. Il s'agit en effet de connaître à la fois les impacts des activités humaines sur la ressource et d'alimenter notre base de données.

Perspectives

- **Consolider notre connaissance des impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques**

A travers des études sur les usages de l'eau et les formes de pollution qu'ils génèrent, l'Office viendra compléter les connaissances actuelles.

- **Participer à la réflexion sur la problématique des pollutions diffuses**

Enfin, pour élargir son champ d'actions, l'Office de l'Eau est membre du groupe de travail sur les produits phytosanitaires et les pollutions diffuses. Il a rejoint la DAF et la DSDS et va s'impliquer sur la problématique de la ressource en eau dans le **domaine agricole**.

INFORMATION ET COMMUNICATION, PILIERS DE L'OFFICE

Mars 2007

Journée Mondiale de l'Eau

2007
journée mondiale de l'eau
22 Mars 2007

Sur le thème des gestes éco-citoyens, l'Office a développé une série d'outils de communication, présentés lors de la semaine du 22 mars de l'île de Cayenne à St Laurent du Maroni.
Un spectacle de marionnettes offert en partenariat avec le WWF-France a fait la joie de plus de 1600 élèves de classes élémentaires. A travers l'histoire de "Gaston et des Gaspillon", les enfants ont été sensibilisés aux gestes quotidiens d'économie d'eau.
Une série de 3 spots télévisés, diffusée sur RFO et au cinéma pendant 10 jours, informait sur les enjeux des économies d'eau au quotidien.
Une exposition itinérante a présenté les missions de l'Office, l'état de la ressource en Guyane et les gestes économes.
L'Office a par ailleurs réuni des acteurs de l'eau autour d'un Parol Kontré.

Et, dans le cadre de la DCE, la Direction Régionale de l'Environnement a saisi cette opportunité de contact avec les guyanais pour les consulter sur l'état des lieux.

Au travers de cette démarche, l'Office s'est engagé dans un dialogue constructif et durable avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

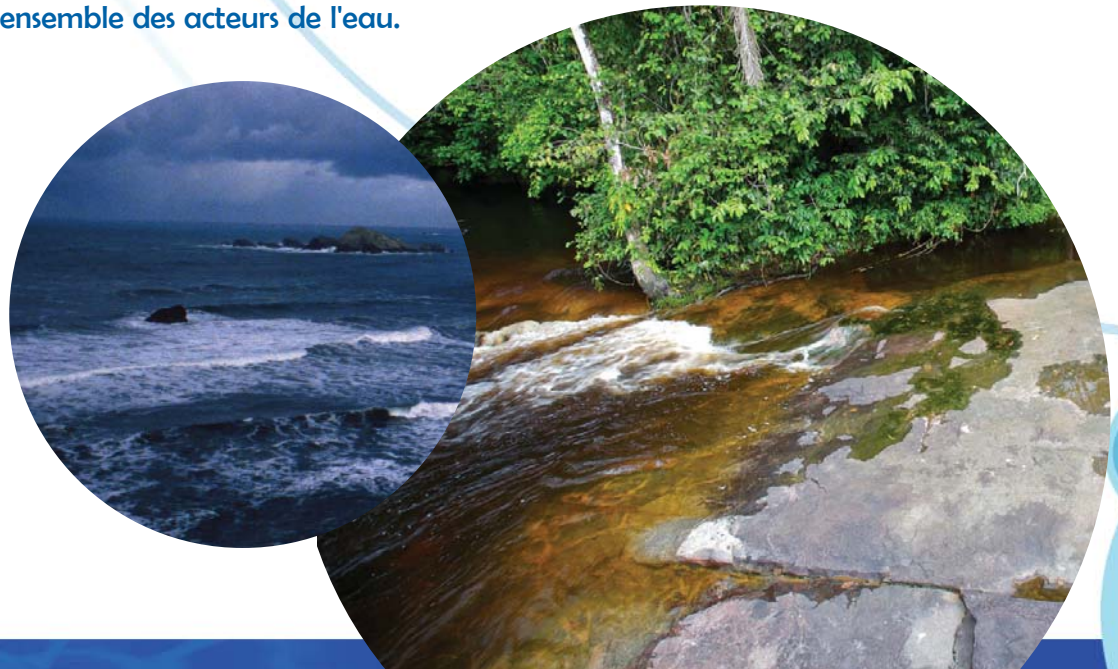

INFORMATION ET COMMUNICATION, PILIERS DE L'OFFICE

Juin 2007

Journée Mondiale de l'Océan

A cette occasion, le Réseau Océan Mondial a désigné l'Office comme ambassadeur pour la distribution officielle des passeports du Citoyen de l'océan en Guyane.

Ce passeport permet à chacun de s'engager à protéger l'océan, à mieux gérer les ressources marines pour offrir un avenir fiable aux générations futures.

Cette manifestation s'est réalisée en collaboration avec le Parc naturel régional de Guyane. S'appuyant sur un important réseau de partenaires, l'Office a pu proposer un grand nettoyage de la plage Gosselin, des activités nautiques et la distribution du passeport Citoyen de l'Océan junior à destination des enfants.

Cette manifestation s'est poursuivie le week-end suivant à Awala-Yalimapo.

Août 2007

n°1 d'Allo l'Office

Cette lettre, destinée aux administrateurs de l'Office et aux membres du Comité de Bassin, les informe des avancements réalisés en terme de projets, d'études, d'actions menées afin de les intégrer à nos démarches.

INFORMATION ET COMMUNICATION, PILIERS DE L'OFFICE

Septembre 2007
Journées de concertation

L'Office de l'Eau a organisé les 11 et 12 septembre 2007 à la chambre de commerce deux **journées de concertation** sur la gestion de l'eau en Guyane.
Pour la première fois, tous les acteurs de l'eau ont pu se rencontrer en un même lieu afin de réfléchir sur les actions de l'Office en terme de gestion de la ressource et leurs modes de financement possibles.
Au travers de cette démarche, l'Office s'est engagé dans un dialogue constructif et durable avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

Perspectives

• Organiser la JME 2008

La journée 2008 aura pour thème l'assainissement.
Une série de manifestations seront organisées dans ce sens avec des partenaires, à l'attention d'un public jeune et adulte. A titre d'exemple, des visites d'ouvrages pourront être proposées et des interventions auprès des scolaires réalisées.

• Pérenniser la lettre d'information

Au cours de l'année 2008, de nouveaux numéros d'Allo l'Office seront rédigés afin de tenir informés les administrateurs et les membres du comité de bassin des actions engagées et de l'actualité de l'Office.

• Créer des classes d'eau

En partenariat avec le Rectorat, un projet de mise en place de sessions de formation des enseignants et professeurs va être développé. Il permettra de mettre en contact le monde éducatif et les acteurs de l'eau autour de la thématique de la gestion de la ressource.

• Mettre en ligne un site internet

Un site internet de l'Office viendra remplacer la page hébergée par le Conseil Général (*http://www.cg973.fr/Office-de-l-eau-de-la-Guyane*). Outil de communication, il permettra à l'Office de présenter son fonctionnement, ses missions, de diffuser des informations sur les études menées, la législation en vigueur, les documents de planification.

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE PRELEVEMENT

Redevance prélèvement d'eau

Au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (article 84), le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau a voté la mise en place de la redevance pour prélèvement sur la ressource lors de sa séance du 18 décembre 2007.

Cette redevance s'applique à toute personne publique ou privée prélevant de l'eau dans le milieu naturel. Elle est calculée en appliquant au volume d'eau prélevé un taux qui tient compte de son usage.

Les membres du Conseil d'administration ont voté (par m3 d'eau prélevé) :

- 1.4 cts d'€ pour l'alimentation en eau potable,
- 0.10 cts d'€ pour l'irrigation des terres agricoles,
- 0.25 cts d'€ pour les usages autres.

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE PRELEVEMENT

Programme d'action 2008-2013

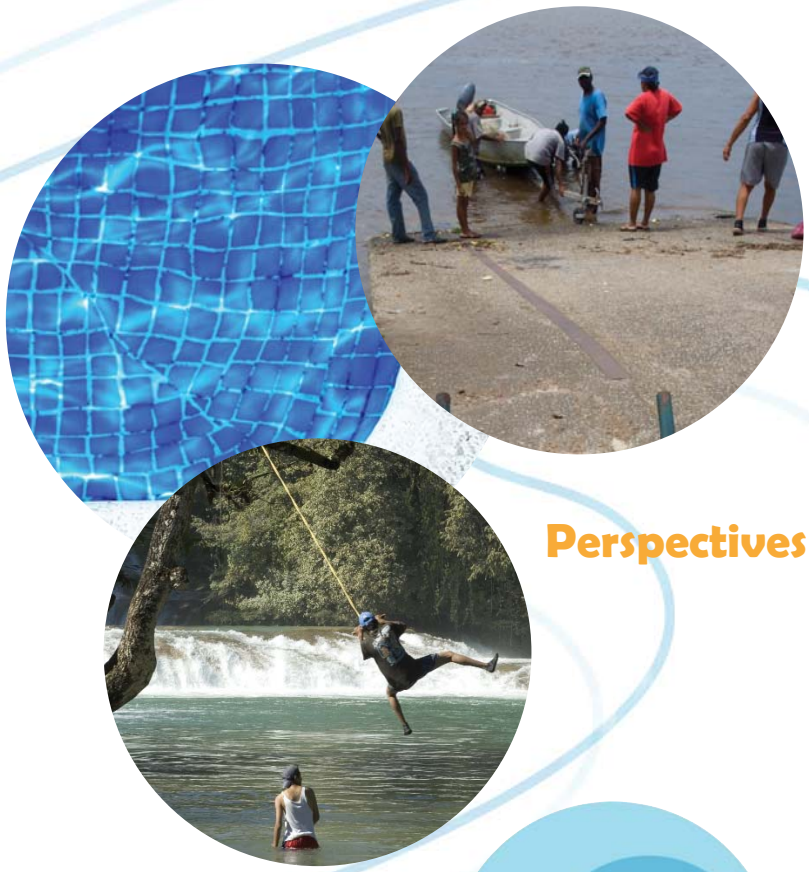

La mise en place de cette redevance permet de financer le programme pluriannuel d'action de l'Office. Celui-ci a été adopté par le Conseil d'administration lors de la même séance. Le programme d'action est orienté suivant 4 axes :

- l'assistance technique aux communes dans le domaine de l'eau potable
- l'amélioration de l'assainissement
- la connaissance et le suivi de la ressource et l'appui à la gestion des milieux aquatiques
- l'éducation, la sensibilisation et la formation

Perspectives

La mise en place de la redevance prélèvement en Guyane est un premier geste de solidarité sur ce territoire. C'est aussi un signe fort à l'attention de la métropole qui permettra de faire jouer la solidarité inter-bassin via l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques).
Les fonds perçus permettront de mener à bien des actions dans le domaine de l'eau.

La mise en place de la redevance pour prélèvement d'eau sur la ressource et le programme pluriannuel d'action de l'Office ont tous les deux été validés par le Comité de Bassin qui s'est réuni le 18 décembre 2007.

BILAN FINANCIER

Redevance prélèvement d'eau

Sur le plan budgétaire l'Office a bénéficié du soutien financier du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Ministère de l'Outre-Mer, du WWF-France et de Digicel ainsi qui suit :

Ministère de l'Ecologie	Ministère de l'Outre-Mer	WWF	Digicel	total recettes 2007
150 000 €	120 000 €	2 000 €	1 000 €	273 000 €

NOTES

Office de l'eau de la Guyane
47 rue du XIV juillet
97 300 Cayenne